

## COMMUNE de WASSERBOURG

### PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE WASSERBOURG DE LA SEANCE DU Mardi 22 Septembre 2015

*Sous la présidence de Monsieur Gilbert RUHLMANN, Maire.*

La séance a été ouverte à 20H00.

Etaient présents : M. Jean-François KABUCZ et M. Jean-Camille BARB Adjoints, Mme Brigitte LUSTENBERGER, Mme Muriel KAUFMANN, M. Yann COTELETTE, M. Alain GANGLOFF, M. Fabrice VALERIO, Mme Nathalie BETTER et M. Jean-Pierre BADER, conseillers.

Excusée : Mme Evelyne STOECKLE a donné procuration à M. Fabrice VALERIO.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 25 Juin 2015**
2. **Désignation d'un secrétaire de séance**
3. **Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin : Adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim**
4. **Location logement communal au 2, rue du Ried**
5. **Urbanisme : demande d'un privé pour déplacement d'un bout de chemin rural**
6. **Travaux divers**
7. **Elections Régionales**
8. **Informations et communications diverses**

#### **POINT 1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25/06/2015**

Le procès-verbal de la séance du 25/06/2015 est approuvé à l'unanimité et sans objection par l'ensemble des conseillers présents.

#### **POINT 2 DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme Marina SCHLUND attachée territoriale est désignée secrétaire de séance.

#### **POINT 3 SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM**

VU les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim du 03 Septembre 2015 demandant l'adhésion au Syndicat pour les compétences « électricité » et « gaz » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

VU la délibération du Comité Syndical du 7 septembre 2015 ;

**Considérant** qu'il est de l'intérêt des deux parties prenantes que la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim adhère au Syndicat afin de lui transférer ses compétences d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité et de gaz à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**Considérant** que le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin a accepté par délibération du 7 septembre 2015, l'extension du périmètre du Syndicat à la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim ;

**Le Maire** propose au Conseil municipal d'**approuver** l'adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim au Syndicat.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- Emet un avis **favorable** à l'adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition du Syndicat.

#### **POINT 4 LOCATION LOGEMENT COMMUNAL AU 2, RUE DU RIED**

Dans sa séance du 09 Février 2015, le Conseil Municipal a décidé de relouer le logement communal au 2, rue du Ried pour un montant mensuel de 511,00€ sans les charges.

Au vu du peu de demandes enregistrées à la Mairie et/ou des désintéressements à cause du loyer élevé ; le maire propose de revoir à la baisse le loyer et de le fixer à 450,00€/mois sans les charges.

**Après discussion et délibération,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

\*fixe le loyer mensuel du logement communal au 2, rue du Ried à 450,00€ sans les charges.

Au vu de cette nouvelle condition, le Maire propose de retenir la candidature de Mme Emilie FOELLNER pour un emménagement au 1<sup>er</sup> Janvier 2016.

Pour garantir cette réservation, une caution bancaire d'un montant de 450,00€ est d'ores et déjà demandée.

Le Conseil Municipal prend acte.

#### **POINT 5 URBANISME : DEMANDE D'UN PRIVE POUR DEPLACEMENT D'UN BOUT DE CHEMIN RURAL**

Le Maire donne lecture du courrier en date du 09 septembre dernier de M. Christophe RUOLT Auberge du Boenlesgrab qui sollicite le déplacement du chemin dit « Dreischoepfweg » Section 15 à l'entrée des futurs logements à sa propriété par une voie pour permettre l'accessibilité aux véhicules et par la même occasion rendre ces gîtes accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ceci consisterait à modifier la courbe du tracé de ce chemin en déplaçant la borne d'environ 1,20m en prolongement de la parcelle 25 et d'en faire autant sur parcelle 28 pour garder la largeur actuelle du chemin. Les deux parcelles appartiennent à M. Christophe RUOLT.

**Après discussion et délibération,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Donne un avis favorable à cette demande de modification du chemin dit Dreischoepfweg

Seront à la charge de M. Christophe RUOLT : Les frais d'arpentage du géomètre, la mise en place des nouvelles bornes et les travaux de terrassement.

#### **POINT 6 TRAVAUX DIVERS**

##### **TRAVAUX REALISES**

SERVI-VAL : Pose de pavés à l'emplacement de l'ancienne pompe d'incendie et pose de couvertines en béton sur le muret pour un coût total ttc de 1 289,09€.

##### **TRAVAUX EN COURS**

- Réalisation du local douche dans les anciens sanitaires de la salle de fêtes
- Remplacement des poteaux d'incendie : travaux en régie.

##### **TRAVAUX A PREVOIR**

LIEUDIT KLEINHOELLE REPARATION DU GARDE CORPS endommagé par un accident de la circulation : Devis de SPIESER de WIHR-AU-VAL d'un montant de 813,00€htva soit 975,60€ttc.

Il est proposé de poser à cet endroit un panneau de limitation de tonnage et de grand gabarit.

ECOLE ET GARAGE COMMUNAL : Mise en lasure des corniches et planches de rive à l'Ecole et du pignon bois et des portes du garage communal : Devis de MSP PEINTURE M. FLESCHE de MUNSTER pour un montant de 2 050,48€htv soit 2 460,58€ttc.

Il est proposé de demander à l'entreprise d'établir un avis avec l'option : huile de lin.

Une demande d'un deuxième devis est en cours.

**VOIRIE** : Travaux de pose d'enrobés sur la voirie communale

\* Devis de l'Entreprise TRADEC Travaux Publics de COLMAR pour un montant de 4 700,00€htv soit 5 640,00€ttc pour 2 jours tout compris.

\* Devis de l'Entreprise COLAS : Colpatch sur diverses rues de la Commune 3 200,00€ htva/1 jour + intersection rue du réservoir et du ried 3 090,50€ htva (découpe d'enrobés, reprofilage décroustage de chaussée et nouveaux enrobés) pour un montant total de 6 290,50 € htva soit 7 548,60€ ttc

**Après discussion et délibération,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Retient le devis de SPIESER pour la réparation du pont d'un montant de 813,00€ htva
- Retient le devis de TRADEC d'un montant de 4 700,00€ htva pour des travaux d'enrobés de voirie.

**VOIRIE RUE DU PETIT BALLON** : l'Impasse menant à la propriété sise au 17, rue du Petit Ballon demanderait également à être rénovée. Plusieurs solutions sont envisageables.

**ECLAIRAGE PUBLIC** : Le dossier est prêt à être validé au prochain conseil municipal avec présentation du matériel d'éclairage par la Société CKD.

#### **POINT 7 ELECTIONS REGIONALES**

En vue des Elections Régionales qui se dérouleront les dimanches 06 et 13 Décembre 2015, les permanences du bureau électoral ont été définies.

#### **POINT 8 INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

**MURETS RUE DE L'EGLISE** : Mme NIESS et M. Mme WEYH vont procéder à des travaux sur leur propriété le long de la rue de l'Eglise : talutage en remplacement des murets défectueux.

#### **POINT VERT**

Suite à la demande faite auprès de la CCVM pour une participation financière du fonctionnement du Point Vert de la Commune de Wasserbourg, la Commission propose, sous réserve de validation du Conseil communautaire que la CCVM prenne en charge uniquement le traitement des déchets.

Ce dispositif sera rétroactif et le montant de la participation de 2010 jusqu'au 31/03/2015 serait de 5 894,34€ sur un montant de 8 200,00€. La différence concerne les frais de transports qui sont à la charge de la Commune.

**FETE DES VOISINS** : Réussite pour la fête des voisins qui s'est déroulé le Samedi 05/09/2015. Des idées ont été émises pour programmer d'autres soirées sur différents thèmes.

**PERI-SCOLAIRE et SAPEURS-POMPIERS** : Réunions à programmer.

Personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 22h00.